

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 28 février 2013

DCM N° 13-02-22

Objet : Ajustement d'autorisation de programme et de crédits de paiement (AP-CP 13029 "Rénovation de l'Arsenal").

Rapporteur : M. TOULOUZE, Conseiller Délégué

La gestion en autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) permet de mieux gérer les investissements pluriannuels de la Ville, en s'adaptant au rythme d'avancement administratif et physique des projets.

Lors de la préparation budgétaire 2013, une enveloppe de 1,7 M€avait été inscrite au service de l'Action Culturelle pour les travaux de Rénovation de l'Arsenal (EPCC Metz en Scènes).

Or, dans le cadre de la finalisation des études techniques, les besoins ont été précisés à hauteur des montants suivants :

- 1,8M€pour la rénovation de la terrasse de l'Arsenal ;
- 0,6 M€pour les travaux intérieurs de l'Arsenal.

Aussi, pour permettre la conclusion des marchés globaux de ce projet, il est nécessaire d'ajuster l'enveloppe d'AP à hauteur du total, soit 2,4 M€. Les recettes de l'Etat seront également et impérativement engagées en 2013 (année terminale du CPER en cours).

AP modifiées :

- Rénovation de l'Arsenal (AP-CP 13029) : enveloppe totale augmentée de 700 000€ pour être portée à 2,4M€jusqu'en 2014 ; les crédits de paiement restent inchangés à 1,4M€en 2013, et sont portés de 300k€à 1,0M€en 2014, sous réserve d'ajustement en fonction des réalisations effectives.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

La Commission des Finances entendue,

VU la loi ATR du 6 février 1992 ;

VU la délibération du 20 décembre 2012 concernant les AP/CP 2013 ;

CONSIDERANT la nécessité d'adapter la prévision pluriannuelle à l'avancée effective des différentes opérations ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- De valider la nouvelle prévision d'AP/CP de l'opération 13029 Rénovation de l'Arsenal comme suit : AP portée à 2,4M€; CP 2013 inchangés et CP 2014 portés de 300k€ à 1,0M€

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :
Le Conseiller Délégué,

Jean-Michel TOULOUZE

Service à l'origine de la DCM : Service Finances

Commissions : (à compléter) FINANCES

Référence nomenclature «ACTES» : 7.1

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 37

Absents : 18

Dont excusés : 15

Décision : ADOPTEE A L'UNANIMITE